

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:~::~:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:~::~:-

SECRET ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
=====

Sommaire :

Décret portant clôture de  
la Session extraordinaire  
ouverte le 6 Février 1961

ANNÉE 1961 - I - N° 51 /PR.

-:~::~:-

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant  
Constitution de la République du Dahomey, prin-  
cipalement en son article 32 ;

SECRET  
=====

ARTICLE 1er. - La Session Extraordinaire de l'Assemblée Nationale ouverte  
le 6 Février 1961 est déclarée close le 18 Février 1961.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

PR.	15
JORD.	1
SGCM.	4
ASN.	5
Ministres	11

PORTO-NOVO, le 18 Février 1961  
Pr. le Président de la République absent  
Le Vice-Président de la République p.i.

  
OKE ASSOGBA.